

SÉNAT

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 23 juillet 1968.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Affaires sociales (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE, portant ratification des ordonnances relatives à la Sécurité sociale prises en application de la loi n° 67-482 du 22 juin 1967 autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social,

Par M. Michel DARRAS,
Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 24 juillet 1968. Compte rendu intégral de la 2^e séance du Sénat du 23 juillet 1968, page 545, 2^e colonne).

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Roger Menu, *président* ; André Plait, Lucien Grand, Léon Messaud, *vice-présidents* ; Marcel Lambert, François Levacher, Robert Liot, *secrétaires* ; Hubert d'Andigné, Pierre Barbier, Hamadou Barkat Gourat, Lucien Bernier, Jean-Pierre Blanchet, Raymond Bossus, Pierre Bouneau, Joseph Brayard, André Bruneau, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Roger Courbatère, Marcel Darou, Michel Darras, Jules Fil, Abel Gauthier, Jean Gravier, Louis Guillou, Marcel Guislain, Jacques Henriot, Arthur Lavy, Bernard Lemarié, Paul Lévêque, Henry Loste, Pierre Maille, Georges Marie-Anne, André Méric, Paul Piales, Alfred Poroï, Eugène Romaine, Charles Sinsout, Robert Soudant, Roger Thiébault, Robert Vignon, Hector Viron, Raymond de Wazières, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 6, 198 et in-8° 6.
Sénat : 222 (1967-1968).

Loi (domaine de la). — *Ordonnances (en matière législative) - Sécurité sociale - Pharmacie - Assurances sociales des non-salariés non agricoles - Prestations familiales.*